

Attestations et certificats formation professionnelle initiale

Une nouvelle présentation graphique des imprimés certificat fédéral de capacité (CFC) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a été réalisée pour la première fois en été 2007. Le choix de la couleur rouge avait pour objectif de souligner la légitime fierté des jeunes une fois le CFC ou l'AFP en main. L'étui rouge en Cylar®, produit respectueux de l'environnement, protège les attestations. C'est ainsi que les qualifications professionnelles peuvent être dignement présentées tout au long d'une vie. Elles attestent que leur titulaire est en mesure de répondre aux exigences du marché de l'emploi et d'exercer sa profession.

Le certificat fédéral de capacité (CFC) est délivré depuis l'adoption de la première loi sur la formation professionnelle de 1930. Sa ligne graphique n'a changé que deux fois. La plus récente version a été réalisée parallèlement à l'introduction de la quatrième loi sur la formation professionnelle en 2004.

L'idée d'une variante au format A4, inspirée par celui des diplômes, a alors suscité une discussion. La décision – soutenue par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI et par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP – a finalement consisté à maintenir la version historique et à respecter la tradition. La continuité a ainsi été assurée. Deux nouvelles voies de formation couronnées par une certification fédérale – la maturité professionnelle (MP) et la formation initiale de deux ans (AFP) – sont venues compléter la gamme des titres fédéraux. La taille du certificat de maturité professionnelle est deux fois supérieure à celle du CFC et de l'AFP; le format A4 plié en deux représente en quelque sorte un compromis.

Par ailleurs, le papier utilisé contient un filigrane exclusif et irremplaçable. C'est, à ce stade, le seul moyen technique de protéger les documents contre la falsification. La conception graphique est fondée sur les prescriptions actuelles de la Confédération; le matériel utilisé répond à la volonté de protéger l'environnement.

Les attestations et certificats de la formation professionnelle initiale CFC, AFP et MP sont disponibles dans les quatre langues nationales et leur utilisation est obligatoire dans toute la Suisse. La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle recommande aux cantons d'adopter le bulletin de notes sous la forme proposée.

Chaque année, le CSFO s'adresse aux personnes désignées par les offices de la formation professionnelle afin qu'elles passent leur commande. Elles reçoivent par courriel un bulletin de commande, une liste des personnes de contact et d'autres informations importantes. La facturation des attestations s'effectue après le traitement de la commande.

Les attestations et certificats ne peuvent être obtenus qu'auprès des offices et services cantonaux de la formation professionnelle.

Les formulaires de certification fédérale sont disponibles en version standard (trois formats) ou avec l'impression des références cantonales, avec ou sans mention de l'entreprise formatrice. Le CSFO doit recevoir avec la commande les données concernant l'impression des références cantonales. Il est possible d'obtenir ensemble les attestations et les étuis. La personne responsable est invitée à contrôler et signer les bons à tirer. L'imprimerie assure directement les livraisons aux offices cantonaux de la formation professionnelle.

Changements par rapport aux précédentes éditions

Janvier 2016: Le certificat de maturité professionnelle et le bulletin de notes ont été remaniés compte tenu des nouvelles dispositions légales. La CFMP a approuvé les formulaires qui seront à l'avenir utilisés de façon homogène au plan national.

Janvier 2017: La couleur rouge sera imprimée directement sur l'étui en plastique (Cylar®). Le papier inlay rouge (feuille intercalaire dans l'étui transparent) n'est plus nécessaire. Les étuis transparents avec le papier inlay rouge peuvent être encore utilisés.

Version brève

Les attestations et certificats de la formation professionnelle initiale : le certificat fédéral de capacité (CFC), l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et le certificat de maturité professionnelle (MP) sont disponibles dans les quatre langues nationales; leur utilisation est obligatoire dans toute la Suisse. La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle recommande aux cantons d'adopter le bulletin de notes sous la forme proposée. Le papier utilisé contient un filigrane qui constitue une protection contre les falsifications.

Le CFC est le titre le plus ancien. Il a été délivré pour la première fois en 1930 et sa ligne graphique n'a changé que deux fois en l'espace de 60 ans. La plus récente version date de 2004. Le CFC et l'AFP de format A5 revêtent la forme traditionnelle du certificat d'apprentissage et arborent une chic couleur rouge. Le certificat de maturité professionnelle est disponible en format A4 plié. Le CSFO s'adresse chaque année aux personnes désignées par les offices de la formation professionnelle afin d'assurer le bon déroulement des commandes.

Renseignements et références pour les cantons

CSFO | Unité Médias Formation professionnelle
Maison des cantons
Speichergasse 6, Case postale
3001 Berne
Téléphone 031 320 29 00, Fax 031 320 29 01
attestations@csfo.ch, www.attestations.formationprof.ch

Edition 01.2017

Rubrique info: www.info.formationprof.ch

CSFO | Maison des cantons | Speichergasse 6 | Case postale | CH-3001 Berne
Téléphone +41(0)31 320 29 00 | Fax +41(0)31 320 29 01 | formationprof@csfo.ch | www.csfo.ch

www.formationprof.ch

Schweizerisches Dienstleistungszentrum Berufsbildung | Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung SDBB
Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO
Centro svizzero di servizio Formazione professionale | orientamento professionale, universitario e di carriera CSFO
Swiss Service Centre for Vocational Education and Training | Vocational, Educational and Career Guidance SDBB